



La lettre d'information

Association des Chasseurs de **Grand Gibier du Dauphiné**
Affiliée à l'ANCGG
50 rue des Alpes 38600 Fontaine

Septembre 2022

Membres du C.A. :

R. Gitton, président
G. Achard, vice-président,
J. Coeur, trésorier,
M. Scala, secrétaire,
D. Chatin, intervenant BGG
O. Testard-Gitton, intervenant BGG,
M. Allibert, membre
L. Thomas, membre
N. Ravoux, membre
C. Goudin, responsable site ANCGG
G. Du Chaffaut, cotateur AFMT
C. Joly, cotateur AFMT,
D. Scala, cotateur AFMT,
P. Andru, cotateur AFMT

Que s'est-il passé depuis notre dernière lettre ?

La pandémie a beaucoup freiné notre activité et nous a contraint très souvent à annuler des activités et des manifestations programmées depuis longtemps. Nous avons pu malgré tout mettre en œuvre des moyens tels les visioconférences, qui nous ont permis de tenir les conseils d'administration de façon régulière et d'assurer la préparation des candidats au Brevet Grand Gibier ce qui demeure une de nos toutes premières priorités.

Vous pourrez lire dans les pages qui suivent un aperçu des activités réalisées au cours des derniers mois ainsi que les diverses manifestations auxquelles nous avons participé.

À découvrir également en page 3, l'**excellent article de Pierre Zacharie**, ingénieur vétérinaire, expert référent en pathologies du gibier et en hygiène de la venaison, sur une zoonose dont on n'entendait pas parler jusqu'alors mais avec des conséquences à prendre très au sérieux.

En espérant que vous avez pu commencer cette nouvelle saison de chasse dans les meilleures conditions, nous vous souhaitons beaucoup de succès pour vos sorties cynégétiques.

Cette lettre est aussi la vôtre :

Vous pouvez contribuer à sa rédaction en adressant un article, une annonce, une photo ...

Contact: Raymond Gitton

06 75 47 30 03

raymond-f.gitton@wanadoo.fr

Responsable de la rédaction :

Raymond Gitton

Dates à retenir

1er Juillet 2023:

Date limite pour création du compte SIA (P.11)

Mars à juin 2023:

Formation Brevet Grand Gibier (Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà s'inscrire par mail à l'adresse raymond-f.gitton@wanadoo.fr)

18 au 20 mai 2023:

Journées nationales de l'ANCGG à Biarritz

Le nouveau site internet de l'ANCGG est en construction, sa mise en service devrait être effective rapidement. Nous aurons comme avec l'ancien, notre volet « Association » construit par Christian Goudin. Nous ne manquerons pas de vous avertir de la disponibilité du site.

Vous pouvez également consulter la page Facebook de notre association départementale. Odile Testard est chargée des parutions de la page.

Assemblée Générale

Notre assemblée générale s'est tenue le 13 mai 2022 dans les locaux de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère à Gières.

Quarante membres étaient présents ou représentés. Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer.

Le président, après avoir salué et remercié les membres présents, a présenté le rapport moral en retraçant les activités de l'association depuis l'assemblée précédente et remercie les bonnes volontés qui ont participé à la réalisation des diverses manifestations. Il souligne particulièrement l'implication des formateurs pour le brevet grand gibier, qui fut une réussite malgré les difficultés liées à la covid.

Il rappelle le rôle imparti aux chasseurs dans la protection des espèces et de leur milieu. Ils doivent savoir se montrer et afficher avec fierté leur passion en faisant connaître leurs actions de préservation des biotopes dans lesquels ils évoluent.

La parole est ensuite donnée au trésorier.

Le bilan de l'exercice 2021 extériorise un résultat positif de 1 250 euros et une trésorerie de 17 000 euros.

Quitus est donné au trésorier et au président.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres du Conseil d'administration et à la constitution du bureau (3 nouveaux membres ont été admis).

Intervention de Pierre ZACHARIE

Pierre a choisi pour thème de son exposé l'examen sanitaire des venaisons et les gestes de bonne pratique.

Notre orateur avec sa verve appréciée a captivé une nouvelle fois son auditoire. Merci à lui.



L'assemblée est clôturée à 20 heures par le pot de l'amitié.



A quoi correspond l'infection à *Streptococcus suis*, et comment l'éviter ?

Par Pierre ZACHARIE

*L'infection à *Streptococcus suis* est très répandue dans tous les pays producteurs de porc. De nombreux rapports indiquent que depuis le début des années soixante – dix , le nombre de cas d'infection à *S. Suis* a considérablement augmenté et il semble que ce soit un phénomène en émergence. *S. Suis* est un agent pathogène pour l'espèce porcine et le sanglier mais il est de plus en plus fréquemment isolé chez d'autres espèces animales. Cette bactérie a aussi été mise en évidence à plusieurs reprises , dans des cas de méningite , septicémie et endocardite chez l'homme.*

Habitat et pouvoir pathogène

Le porc et le sanglier sont les principaux réservoirs de germes et, près de 100 p. cent des animaux sont porteurs d'au moins un sérovar de *Streptococcus suis* au niveau des voies respiratoires supérieures ou des amygdales sans pour autant présenter de symptômes. Pour apprécier l'importance de ce portage il est nécessaire d'analyser des prélèvements d'amygdales effectués à l'abattoir ou après la chasse car un simple écouvillonnage des amygdales, ne permet pas toujours d'isoler le germe (dans ce dernier cas, les pourcentages d'isolement varient, selon les études, de 0 à 80). Ce portage concerne tous les sérovars y compris le sérovar 2.

La résistance du germe dans le milieu extérieur est grande à basse température (104 jours dans les fèces et 54 jours dans les poussières pour une température de 0 °C ; 6 semaines dans la viande pour une température de 4 °C ; 10 jours dans les fèces et 25 jours dans la poussière pour une température de 9 °C mais plus faible à des températures plus élevées (au maximum 24 heures dans la poussière et 8 jours dans les fèces pour des températures de l'ordre de 25 °C).

Infections du porc et du sanglier

Le germe pénètre dans un élevage ou dans une population à la faveur de l'introduction d'un porteur sain qui héberge le germe dans les cavités nasales, dans les amygdales et, parfois, dans les poumons ou dans le vagin. Les porteurs sains ne représentent pas le seul mode de contamination et celle-ci peut se réaliser par l'intermédiaire d'objets inanimés, du personnel ou de diverses espèces animales comme les mouches et les souris. Les mouches peuvent transporter le germe durant 2 à 5 jours et peuvent le transmettre d'un élevage à un autre. Les souris sont sensibles à une infection expérimentale réalisée par voie orale ou respiratoire et les animaux ainsi contaminés peuvent transmettre le germe à des souris saines. Il est donc probable que des souris infectées naturellement puissent contaminer des porcs ou des sangliers.

Dans un élevage infecté, les porcelets sont contaminés de manière très précoce par leurs mères (notamment au moment de la mise-bas ou peu après la naissance) et, après sevrage, ils contaminent à leur tour les autres individus. On peut supposer que le même phénomène se produise dans les populations de sangliers.

La streptococcie à *Streptococcus suis* est une maladie de répartition mondiale et elle a été décrite dans de nombreux pays comme l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Brésil, le Canada, la Chine (y compris Hong Kong), le Danemark, l'Espagne, la Finlande, les États Unis d'Amérique, la France, le Japon, la Norvège, la Nouvelle Zélande, les Pays Bas, le Royaume Uni ou la Suède. La prévalence de l'infection est plus forte dans les élevages de type industriel, ou dans des populations à forte densité d'animaux et où la maladie est observée durant toute l'année. Dans les élevages plus traditionnels, l'infection est plus fréquente pendant la saison froide ou après de brusques changements de température. D'une manière générale, les stress dont surtout la surpopulation, ou d'autres infections prédisposent à l'apparition des signes cliniques. En dépit d'un portage important, le taux de morbidité est faible, il excède rarement 5 p. cent et, au sein d'un élevage, on assiste plus à la répétition de cas isolés qu'à l'apparition de véritables épidémies.

La virulence est fonction du sérovar et des souches. Tous les sérovares ne sont pas responsables d'infections et, pour un même sérovar, toutes les souches ne sont pas responsables du même type de maladie.

Les études génétiques effectuées sur des souches du sérovar 2 montrent que l'infection des porcs et des sangliers reste la plus fréquente.

L'incidence de *Streptococcus suis* sérovar 2 est maximale entre la 5ème et la 10ème semaine mais, un deuxième pic est parfois observé chez des animaux plus âgés et des cas de méningite ont été décrits chez des porcs en finition près à être abattus.

Dans les formes suraiguës, rares, les animaux sont retrouvés morts sans signe prémonitoire.

Dans les formes aiguës, la maladie évolue sous forme de méningite et dans la majorité des cas on note une anorexie, un abattement, un érythème cutané, de la fièvre (pouvant atteindre 42,5 °C), une incoordination motrice, des paralysies, des tremblements, des convulsions et éventuellement de la cécité et de la surdité.

Outre le porc et les suidés sauvages (l'infection a été décrite à plusieurs reprises chez des sangliers), *Streptococcus suis* est susceptible d'infecter d'autres espèces animales et l'homme.

Infections des autres espèces animales

- **Carnivores**

Streptococcus suis est isolé des amygdales du chien et du chat ainsi que de la flore intestinale du chat. Chez un chien nourri avec de la viande crue de porc et retrouvé mort sans signe clinique préalable, *Streptococcus suis* a été isolé du cerveau et du foie. Chez le chat, cette bactérie est isolée seule ou associée à d'autres agents infectieux lors de pneumonies et de dermites.

- **Ruminants**

Chez les bovins, les moutons et les chèvres, *Streptococcus suis* est isolé de la flore intestinale et des amygdales et, chez les bovins, il peut être responsable de méningites, d'arthrites, de pleurésies, de broncho-pneumonies, de pneumonies, d'abcès pulmonaires, de péritonites et de septicémies.

Chez un daim (*Cervus dama*) *Streptococcus suis* a été isolé d'abcès péritonéaux, de la rate, du foie et des amygdales

- **Infections de l'homme**

Streptococcus suis est responsable d'une zoonose professionnelle rare mais grave puisqu'elle se manifeste par des méningites et/ou des septicémies pouvant se compliquer de surdité, de diplopie ou d'ataxie.

L'ataxie et la surdité sont des complications observées chez 50 à 75 p. cent des individus atteints de méningite et elles peuvent persister dans la moitié des cas. Les septicémies peuvent conduire à une évolution fatale en quelques heures. Plus rarement, l'infection se traduit par une arthrite, une gastro-entérite, une endocardite, un syndrome hémorragique cutanéomuqueux. L'infection ne conduit pas au développement d'une immunité protectrice et, au moins dans un cas, un individu a été infecté à 15 ans d'intervalle par des souches du sérovar 2.

La contamination s'effectue généralement par l'intermédiaire de plaies et les individus en contact avec des porcs ou des sangliers ou de leurs viandes constituent une population à risque (par comparaison avec l'ensemble de la population, la probabilité de présenter une méningite à *Streptococcus suis* serait 1500 fois plus grande chez les éleveurs de porcs, les employés d'abattoir, les chasseurs de sangliers). D'autres voies de contamination telles que respiratoires ou dentaires ont été également évoquées.

Les cas de maladie humaine sont rares comparés au taux de contamination. Ainsi, les employés d'abattoir peuvent héberger le germe dans leurs amygdales et une étude effectuée en Nouvelle Zélande, montre que 9 % des éleveurs de bovins, 10 % des vétérinaires inspecteurs et 21 % des éleveurs de porcs ont des anticorps spécifiques.

Un exemple vécu : lettre envoyée à la FDC du Loiret par un chasseur victime de cette pathologie

“Je tiens à porter à votre connaissance les faits suivants : mi – décembre j’ai traqué en Sologne et, à la fin de la journée, nous avons présenté un tableau de quatre chevreuils et de quatre sangliers. Nous avons ensuite procédé au dépouillage et au partage de cette venaison dans la convivialité d’une journée de chasse réussie.

J’avais quelques égratignures sur les mains et je ne portais pas de gants lors de la manipulation et le dépeçage du gibier. J’ai été contaminé par *S. suis* par un des sangliers, entraînant une semaine plus tard (le 22 décembre) une grave méningite, puis une surdité presque totale et une perte de l’équilibre qui ne sont que quelques unes des attaques spécifiques de ce streptocoque. J’ai été hospitalisé douze jours au service des maladies infectieuses de l’hôpital d’Orléans, d’où je suis sorti avec une atteinte irréversible de l’oreille interne gauche et une moindre à l’oreille droite, entraînant d’importants troubles de l’équilibre et de la vision.

Aujourd’hui, six mois après les faits, je commence à retrouver un peu d’autonomie et à reconduire ma voiture pour de petits trajets. Les médecins pensent que dans quelques mois seulement, j’aurai, après une rééducation vestibulaire intensive, compensé une partie des séquelles constatées, en sachant que mes problèmes auditifs demeureront.

Je vous fait part de cet accident qui aurait pu m’être fatal ou totalement invalidant pour que vous puissiez informer les chasseurs, notamment au travers de la formation initiale de la venaison à laquelle j’ai déjà participé. Voici 40 ans de pratique de chasse, le « ça n'arrive qu’aux autres » et la précipitation font qu’on oublie cette mesure de prévention essentielle à ne jamais transgresser : mettre toujours des gants pour toucher et dépecer le gibier, sanglier ou autres. Il y a encore trop d’inconscience chez les chasseurs“ .

La population de chasseurs est – elle à risques ?

Cette infection , contractée le plus souvent par le personnel des abattoirs de porcs suite à une blessure, provoque chez l'homme une méningo-encéphalite laissant des séquelles de surdité , qui peut s'exprimer sous la forme d'une septicémie aiguë mortelle.

Ces dernières années , 4 cas humains dont un mortel , ont été observés en France chez des chasseurs de sangliers. Le risque est susceptible d'augmenter avec le nombre de sangliers chassés et de contacts sans gants lors de l'éviscération.

Quelle conduite le chasseur devra – t – il avoir pour éviter d'être contaminé ?

Le meilleur moyen pour éviter la contamination et de **porter des gants lors de l'éviscération** des sangliers, **En d'autres termes, avec le sanglier sortez couvert !!**

Même après le port de gants , il est fortement conseillé de se laver les mains à l'eau potable et au savon puis d'utiliser un désinfectant,

Les couteaux, scies , locaux seront également nettoyés et désinfectés.



En conclusion: une citation d' Hubert Chardon

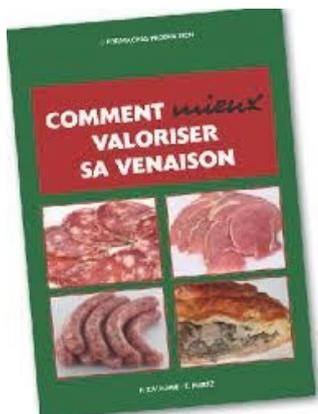
Les chasseurs doivent avant tout être informés des risques inhérents liés à la présence de S. Suis .

Des moyens simples peuvent être mis en œuvre afin de juguler cette infection. Méditons sur cette phrase d'Hubert. Chardon (médecin biologiste): *"une surdité brutale liée à la chasse au sanglier n'est pas forcément liée au bruit du canon"*.

Pierre ZACHARIE

Ingénieur Vétérinaire

Expert référent en pathologies du gibier et en hygiène de la venaison



Pierre ZACHARIE est, avec Eugène MERTZ, co-auteur de nombreux ouvrages sur la faune, ses pathologies et notamment du manuel « *Comment mieux valoriser sa venaison* » qui connaît un très vif succès.

Vous pouvez commander cet ouvrage directement auprès de Pierre ZACHARIE au 06-84-24-19-83 ou par mail : pierrealachasse@yahoo.fr

Le BREVET GRAND GIBIER

Session 2021



17 candidats ont préparé l'épreuve, essentiellement en visioconférence. Seulement 10 d'entre eux se sont présentés aux épreuves. Ils ont tous été admis, 8 médailles d'or et une médaille d'argent, plus une participation en attente de l'épreuve pratique pour validation de la médaille d'or. A noter que deux candidates se sont classées 2^e et 3^e pour la médaille d'or.



Session 2022

11 candidats se sont présentés aux épreuves, 5 ont obtenu la médaille d'or et 1 la médaille d'argent.



Les cours, dispensés en visioconférences sont planifiés de mars à juin à raison d'une séance hebdomadaire, généralement le lundi soir de 19 à 21 heures. Ils sont assurés par des formateurs spécialisés dans les matières du programme.

En plus d'un manuel de révision proposé par l'association, le candidat reçoit après chaque cours un résumé sous forme de powerpoint. Il a par ailleurs accès au QUIZ de révision sur le site de l'ANCGG avec plus de 7 000 questions-réponses pouvant être posées lors de l'examen.

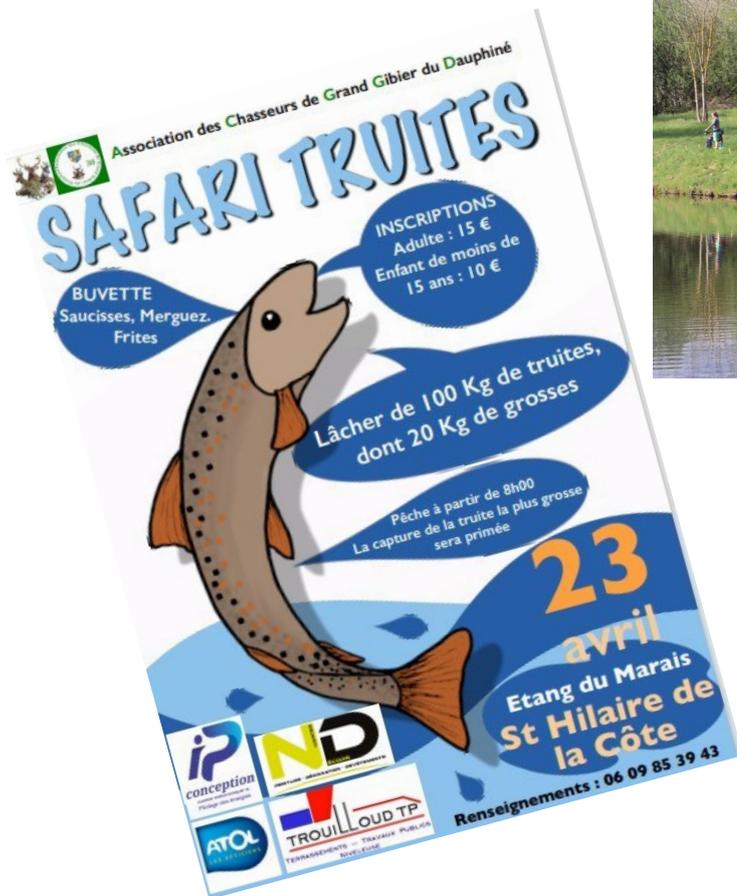
Enfin rappelons qu'il n'y a pas d'âges limites pour passer le brevet, (plus jeune à ce jour:13 ans, plus âgé: 81 ans).

AUTRES MANIFESTATIONS

SAFARI TRUITES du 23 avril 2022

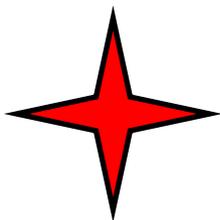
Pour la deuxième fois, nous avons organisé cette journée détente à Saint Hilaire de la Côte.. La faible participation des pêcheurs (élections présidentielles ?) a pu être compensée par les dons de nos sponsors que nous remercions au passage.

La prise des postes dès 7 heures



La plus jeune gagnante du concours!

C'est bien connu, la valeur n'attend pas le nombre des années...



ANCGG Les journées nationales à Saint-Aignan sur Cher

Du 2 au 4 juin 2022, l'ANCGG organisait ses journées nationales dans le cadre somptueux du zoo de Belval. Le rendez-vous annuel des associations départementales pour échanger, projeter voire se ressourcer dans une ambiance conviviale. C'est aussi assister à des conférences par des personnalités extérieures sur les sujets brûlants relatifs à notre passion la chasse. (Gibier et sylviculture, engrillagement, valorisation de la venaison, sécurité à la chasse...).



Parmi les interventions figurait notamment les représentants de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère. Yann Pelletier et Antoine Grain sont venus présenter les applications gratuites pour smartphone *ProtectHunt* et *LandShare*, créées à l'initiative de la FDCI. La première étant dédiée aux organisateurs de battue pour signaler les zones de chasse et la deuxième destinées aux autres usagers de la nature qui sont ainsi renseignés sur les territoires où il y a une activité de chasse. La volonté de l'ANCGG étant d'«accélérer la réduction des accidents».

La prestation a été très appréciée des congressistes qui ont marqué beaucoup d'intérêt pour ce système sécuritaire.



Yann Pelletier et Antoine Grain, intervenants FDCI

Les journées nationales 2023 auront lieu à Biarritz sur le domaine de Françon du 18 au 20 mai prochains. Tous les membres de l'association peuvent y participer accompagnés de leurs conjoints. Toutes informations concernant le programme et les tarifs seront communiquées en temps utile.

Salon Dimanche en Nature dans le Parc des CHAMBARRANS



Un rendez-vous devenu incontournable pour tous les chasseurs et autres usagers de la nature, organisé par la Fédération des Chasseurs de l'Isère le premier dimanche de septembre.

L'ACGGD participe régulièrement à cette manifestation en tenant un stand d'informations sur les activités de l'association avec présentation d'objets de la boutique ANCGG

Nous proposons également aux visiteurs, la possibilité de s'entraîner au tir sur sanglier courant en appliquant les règles de sécurité en matière de maniement des armes de chasse. Cet exercice permet aux tireurs d'apporter des corrections à quelques défauts souvent insoupçonnés.

Ce stand connaît un vif succès pour avoir accueilli plus de 60 tireurs, soumettant nos moniteurs de tir à rude épreuve.



Le salon **Dimanche en nature** a accueilli cette année environ 4 000 visiteurs, chasseurs et non chasseurs, intéressés par la diversité des exposants et des activités proposées.

Pour nous, ACGGD, c'est l'occasion de se faire mieux connaître. Nous avons pu ainsi relever de nombreux contacts et poser des jalons pour nos principales activités, le Brevet Grand Gibier en l'occurrence..

Merci aux membres qui ont bien voulu assurer la tenue de nos deux stands.

SIA (Système d'Information sur les Armes)

Ouvert depuis février 2022 pour les chasseurs, vous avez jusqu'au **1er juillet 2023** pour remplir cette formalité obligatoire. Ce système se substitue au fichier AGRIPPA mis en place en 1995 et devenu obsolète.

De quoi s'agit-il exactement ?

Tout possesseur d'armes a obligation dorénavant d'ouvrir un compte (SIA) afin de constituer un « râtelier virtuel » dans lequel il fera figurer toutes ses armes. L'administration fera preuve de souplesse dans les 6 mois suivant l'ouverture du compte. Il sera en effet possible au cours de cette période de corriger les erreurs d'enregistrement, d'ajouter sans pénalités les armes qui par « oubli » n'auraient pas été déclarées.

Bien que paraissant contraignante, cette application devrait simplifier les démarches administratives des détenteurs en matière de déclaration, d'obtention de documents (carte européenne d'armes à feu) et de justification, par exemple du permis de chasser auprès des professionnels qui en font la demande.

Comment procéder ?

L'opération ne peut se faire qu'à partir d'un ordinateur et il vous faut une adresse mail valide. Scanner les justificatifs (pièce d'identité, attestation de domicile, permis de chasser et validation) afin de pouvoir les joindre informatiquement lors de la constitution du dossier. Il vous faut alors entrer sur le site <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>, cliquer sur « créer son compte » en choisissant la catégorie « Chasseurs ». Suivre la procédure indiquée.

En cas de difficultés, vous pouvez faire appel à votre armurier.





**Association des Chasseurs de Grand Gibier du Dauphiné
A.C.G.G.D**

50 RUE DES ALPES, 38600 FONTAINE
acggd38@gmail.com

Bulletin d'adhésion ou renouvellement 2022

À retourner à

**Mr Jean CŒUR, Trésorier
12 rue Tristan Corbière
38400 ST MARTIN D'HERES**

Nom : Prénom :
Adresse :
.....
Commune : Code postal :
Téléphone : Fax :
Profession : Date de naissance :
E-mail :

Mode de chasse pratiquée

- Battue Chasse à l'arc
 Chasse à tir aux chiens courants Vénérerie
 Chasse individuelle Autres :

Votre cotisation

- Adhésion simple : 27 €
 Abonnement à la revue « CHASSE GESTION GRANDE FAUNE » : 30 €

* Règlement par chèque à l'ordre de ACGGD